



FÉDÉRATION DE L'INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE

FORMATIONS

Calendrier 2018-2019

Fédération de l'industrie manufacturière (CSN)
1601, avenue De Lorimier, bureau 3500
Montréal (Québec) H2K 4M5
téléphone : 514 529-4937, télécopieur : 514 529-4935
courriel : fim@csn.qc.ca

Contenu

Politiques de remboursement

Lieux des sessions

Calendrier

Descriptions des formations

INFORMATIONS

REMBOURSEMENT DES FORMATIONS

Pour toutes les formations, la participante ou le participant doit apporter un relevé de paie, une preuve de libération syndicale et remplir le formulaire de remboursement lors de la formation.

Santé et sécurité

Le syndicat a droit à deux (2) délégué-es par session et la CSN rembourse à même les subventions de la CNESST lorsqu'applicable, 100 % du salaire réellement perdu des délégué-es. Les autres frais sont à la charge du syndicat.

Pour les délégué-es qui demeurent à plus de 500 km du lieu de la session, il y a remboursement à 100 % pour deux journées supplémentaires (une pour l'aller et l'autre pour le retour), s'il y a réellement perte de salaire.

Autres sessions

La FIM rembourse 125 \$ ou 75 % du salaire (excluant les primes et les avantages sociaux) par journée de formation pour deux (2) délégué-es par syndicat. La fédération pourra occasionnellement autoriser un remboursement à plus de deux (2) participantes ou participants pour favoriser la tenue de la formation.

La FIM rembourse 125 \$ par jour par participante ou participants lors des formations même s'il ne s'agit pas d'une journée de travail régulière (congé programmé) pour les participants.

Toute personne retraitée, en congé sans solde, en congé maladie, en CNESST, en assurance salaire, en assurance-emploi, en congé payé ou percevant une prestation d'un régime d'indemnisation privé ou public est considérée en absence motivée et ne peut, en conséquence, être éligible à un remboursement de salaire.

Pour les délégué-es qui travaillent à plus de 500 km du lieu de la session, il y a remboursement de 125 \$ par jour ou 75 % du salaire (excluant les primes et les avantages sociaux) pour deux journées supplémentaires ; l'une pour l'aller et l'autre pour le retour selon le tableau B, s'il y a réellement perte de salaire.

Pour se prévaloir du 75 %, la participante ou le participant doit fournir un relevé de paye dans les quinze (15) jours suivant la session. Sinon, le 125 \$ par jour s'applique.

La FIM rembourse pour une ou un délégué par syndicat à partir du lieu de travail le taux du kilométrage des employé-es de bureau de la CSN.

Chaque participante ou participant doit signer la feuille des présences pour chaque journée de session comme condition de remboursement. Une personne peut suivre une seule fois la même session par mandat (trois ans).

Ces règles s'appliquent également pour les formations personnalisées. Par contre, la FIM ne remboursera aucun kilométrage pour ces sessions, étant donné que ces formations sont données près des lieux de travail.

INSCRIPTION

Veuillez remplir le formulaire d'inscription qui est disponible sur le site web de la fédération www.fim.csn.qc.ca sous l'onglet « Formation » et le transmettre à la FIM, par courriel FimFormation@csn.qc.ca, par télécopieur : 514 529-4935 ou par la poste.

Fédération de l'industrie manufacturière (CSN)

1601, avenue De Lorimier, bureau 3500
Montréal (Québec) H2K 4M5

NOMBRE DE PARTICIPANTS

Le nombre de participantes et participants est fixé à seize (16) militants par formation. Il est important de vous inscrire rapidement si vous désirez vous assurer une place.

HORAIRE

Les formations débutent à **9 h la première journée.**

ATTESTATION

Pour recevoir son attestation, la participante ou le participant doit avoir assisté à l'ensemble de la formation.

CONTENU DES FORMATIONS

APPLICATION DE LA CONVENTION COLLECTIVE

AGENT DE GRIEFS ET RÔLE DU DÉLÉGUÉ

Cette formation porte sur la connaissance des limites de la convention collective et du Code du travail ainsi que sur l'importance du respect des étapes du processus pour les griefs. La formation explique aux participants la façon de faire une bonne enquête, de comprendre son rôle de délégué à rédiger un grief et à mener les rencontres avec l'employeur.

Le contenu permet également à l'agent de griefs d'acquérir des connaissances spécifiques sur la procédure de règlement de griefs, de comprendre la démarche syndicale jusqu'à la fin de l'enquête et de transmettre toutes les informations pertinentes à la personne conseillère syndicale afin de lui permettre de poursuivre le dossier jusqu'à l'arbitrage.

ASSURANCE COLLECTIVE

Cette formation nous renseigne sur les éléments essentiels des régimes d'assurance collective et nous fait connaître les avantages et les désavantages d'être preneur ou copreneur de la police maîtresse, l'encadrement législatif, les enjeux syndicaux et les liens avec la convention collective.

LEADERSHIP

Cette session s'adresse aux dirigeants de nos syndicats. Elle vise à améliorer le leadership à l'interne, à l'externe du syndicat et par conséquent, la qualité de la représentation syndicale et de la vie syndicale. Les participantes et les participants pourront se familiariser avec des notions et différents types de leadership.

Nous nous attardons ensuite à l'exercice du leadership, aux comportements à développer, à la gestion de crise, aux prises de décision ainsi qu'à l'importance de la communication et de la prise de parole, pour assurer la démocratie syndicale.

NÉGOCIATION

L'objectif de la formation vise à faire connaître les aspects qu'il faut cerner avant d'entreprendre la négociation. On y aborde l'encadrement légal de la négociation, l'analyse de la situation économique de l'entreprise sur le marché et le rôle du syndicat en cours de négociation.

La formation inclut une phase théorique, des exercices pratiques ainsi qu'une mise en situation de négociation. Cette formation s'adresse donc aux membres des comités exécutifs et de négociation.

Afin de permettre aux différents représentants d'être bien outillés lors du processus de préparation, qui est en soi une étape déterminante de la négociation, il est préférable de suivre cette formation plusieurs mois avant le début des négociations.

REVENUS À LA RETRAITE (RÉGIMES PUBLICS, RENTES COLLECTIVES)

Cette formation s'adresse aux responsables des avantages sociaux ou aux membres du comité exécutif qui veulent comprendre les différentes sources de revenus disponibles à la retraite, telles que les régimes publics provincial et fédéral et les différents régimes de retraite incluant Bâtirente et Fondation. Elle fait mieux connaître les limites du rôle de la personne responsable aux avantages sociaux et outille les différents représentants syndicaux afin d'être en mesure d'orienter et accompagner leur membre vers les différentes ressources offertes.



CALENDRIER DES FORMATIONS 2018

FORMATION	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
Agent de griefs et rôle de délégué			21-22-23 Québec	
Assurance collective			15-16 Drummondville	
Contraintes thermiques			30 Québec	
Ergonomie — troubles musculo-squelettiques			8-9 Sherbrooke	
Leadership				7 Québec
Négociation		1-2-3 Sherbrooke		19-20-21 Québec
Prévention violence et harcèlement au travail				
Règlements en santé et sécurité		22-23 Montréal		
Revenus à la retraite				
Risques reliés aux travaux de soudure				
Suivi des dossiers des victimes de lésions professionnelles		4-5 Québec		

LIEUX

Drummondville – Conseil central du Cœur du Québec — 455, boulevard St-Joseph, bureau 101, J2C 7B5

Montréal — CSN — 1601, avenue De Lorimier, H2K 4M5

CALENDRIER DES FORMATIONS 2019

FORMATION	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI
Agent de griefs et rôle du délégué	23-24-25 Drummondville		13-14-15 Québec		8-9-10 Montréal
Assurance collective					
Contraintes thermiques			15 Montréal		
Ergonomie — troubles musculo-squelettiques				25-26 Québec	
Leadership	18 Montréal				
Négociation		20-21-22 Montréal		10-11-12 Québec	
Prévention violence et harcèlement au travail	10-11 Sherbrooke				
Règlements en santé et sécurité					16-17 Québec
Revenus à la retraite			18-19 Québec		
Risques reliés aux travaux de soudure		11 Drummondville			
Suivi des dossiers des victimes de lésions professionnelles			21-22 Sherbrooke	11-12 Montréal	

LIEUX

Québec — Maison de la Coopération et de l'Économie solidaire — 155, boulevard Charest Est, G1K 3G6

Sherbrooke — Conseil central de l'Estrie — 180, Côte de l'Acadie, J1H 2T3

CALENDRIER DES FORMATIONS 2019

SANTÉ-SÉCURITÉ

CONTRAINTES THERMIQUES

Cette formation vise à outiller les syndicats afin qu'ils puissent prévenir les risques liés aux contraintes thermiques. Après avoir décrit les effets de ces contraintes sur la santé, on aborde de façon simple les méthodes d'évaluation des contraintes thermiques et d'application des limites réglementaires d'exposition. Des exercices permettent de compléter cet apprentissage. La session conclue avec la démarche syndicale de prévention et les éléments à négocier avec l'employeur.

ERGONOMIE : TROUBLES MUSCULO-SQUELETTIQUES

Les troubles musculo-squelettiques liés au travail peuvent être causés par différents facteurs de risque tels l'âge, la condition physique, les mouvements répétitifs, les cadences, les horaires prolongés, les postures, etc. Cette formation permet de comprendre et de démystifier ces facteurs de risque. Elle vise aussi à connaître l'ergonomie et le rôle du syndicat lors d'une intervention ergonomique en milieu de travail.

PRÉVENTION DE LA VIOLENCE ET DU HARCÈLEMENT AU TRAVAIL II

Cette dernière session met l'accent sur l'analyse des politiques, sur le rôle d'intervention du syndicat et l'importance de se structurer pour être efficace dans la résolution des plaintes et des problèmes inhérents au harcèlement, et ce, en évitant les recours juridiques. Différentes méthodes de solutions sont expérimentées et les exercices en équipe complètent la formation.

SUIVI DES DOSSIERS DES VICTIMES DE LÉSIONS PROFESSIONNELLES

À la fin de cette formation, le participante ou le participant sera en mesure d'intervenir à titre de représentant syndical lorsque survient un accident du travail ou une lésion professionnelle et sera outillé pour accompagner une victime dans ses

démarches avec la CNESST (anciennement la CSST) et l'employeur. Il aura acquis les connaissances pour contester une décision, acheminer les contestations au bon endroit et monter un dossier de défense des accidentés avant de l'acheminer au module de défenses des accidentés du travail du SRT-CSN.

RÈGLEMENT SUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL

Cette formation permet de connaître l'essentiel des règles qui existent en matière de santé et de sécurité du travail au Québec. On y voit comment se servir du Règlement sur la santé et la sécurité du travail (RSST) qui découle de la Loi sur la santé et sécurité au travail pour faire de la prévention dans les milieux de travail.

On y apprend à identifier des situations dangereuses, à mieux faire faire respecter les droits des travailleuses et travailleurs de même qu'à utiliser le RSST pour rappeler à l'employeur ses obligations au regard d'un environnement de travail sain et exempt de danger.

RISQUES RELIÉS AUX TRAVAUX DE SOUDURE

Au cours de cette journée thématique, nous discuterons de l'ensemble des risques liés aux travaux de soudage et de coupage et des moyens de les éliminer, de les réduire ou de les contrôler. Nous mettrons l'accent sur les risques les plus importants tels que la contamination de l'air par les fumées de soudage. Nous aborderons également l'application des lois, règlements et normes applicables à ces travaux. Finalement, nous traiterons des vêtements de protection requis pour effectuer ces travaux.



CONTENU DES FORMATIONS

SANTÉ-SÉCURITÉ (Suite)

ACTION SYNDICALE EN PRÉVENTION

Cette formation vise l'apprentissage d'une démarche en prévention. Elle permet aux responsables en santé et en sécurité d'apprendre à détecter et à identifier les problèmes ou les situations dangereuses, à intervenir sur le terrain et à organiser les changements nécessaires.

La formation s'inscrit dans la continuité de la formation Initiation à la santé et sécurité du travail. Les participantes et les participants approfondissent leur connaissance des lois et des règlements. Ils apprennent à identifier les tâches à accomplir en matière de prévention ainsi qu'à identifier les risques, les dangers et leurs conséquences. Ils seront capables de proposer des solutions.

Ils seront en mesure d'intervenir efficacement auprès de l'employeur et de travailler concrètement au développement du réflexe de la prévention dans leur milieu de travail.

***Vous devez vous inscrire auprès de votre conseil central
(Les dates inscrites ici-bas pourraient changer, consulter votre conseil central)***

Prérequis : Avoir suivi préalablement la session « Initiation à la santé et sécurité au travail » organisée et donnée par les conseils centraux.

Régions	Dates
02 Côte-Nord	Contactez votre conseil central
04 Gaspésie — Îles-de-la-Madeleine	12, 13 et 14 février 2019
06 Outaouais	20, 21 et 22 novembre 2018
07 Lanaudière	16, 17 et 18 octobre 2018
08 Laurentides	(Saint-Jérôme)
09 Montréal métropolitain	21, 22 et 23 janvier 2019 11, 12 et 13 mars 2019
10 Abitibi — Témiscamingue — Nord-du-Québec	Contactez votre conseil central
11 Québec — Chaudière Appalaches	20, 21 et 22 novembre 2018 5, 6 et 7 mars 2019
12 Bas Saint-Laurent	Contactez votre conseil central
13 Saguenay — Lac-Saint-Jean	11, 12 et 13 juin 2019
15 Estrie	Contactez votre conseil central
25 Montérégie	12, 13 et 14 décembre 2018 1, 2 et 3 mai 2019
26 Cœur-du-Québec	Contactez votre conseil central

CONTENU DES FORMATIONS

FORMATIONS SUR MESURE

(sur demande du syndicat)

DIAGNOSTIC DE LA VIE SYNDICALE

Cette formation s'adresse au comité exécutif ou au conseil syndical des syndicats locaux qui veulent évaluer les forces et les faiblesses de la vie syndicale locale. La formation utilise la brochure « Le point sur notre vie syndicale » de la fédération et permet de dégager un plan de travail pour renforcer le syndicat local.

INITIATION AU SYNDICALISME

Cette formation en est une d'initiation au syndicalisme. Elle s'adresse aux membres de syndicats locaux qui n'ont aucune responsabilité ni expérience syndicale. À quoi ça sert un syndicat ? Pourquoi s'affilier à une centrale syndicale comme la CSN ?

L'histoire du syndicat local, sa structure et les lieux de militance dans le syndicat local ainsi que l'histoire des luttes ouvrières au Québec y sont abordés. Cette formation est précédée d'une séance de préparation avec les membres du comité exécutif du syndicat local.

PERSONNALISÉE

Elle permet de faire le point avec le comité exécutif et le conseil syndical dans le cadre d'une réflexion syndicale.

Les syndicats intéressés doivent en faire la demande à leur conseillère ou conseiller syndical pour que la Fédération de l'industrie manufacturière puisse procéder à l'évaluation des besoins.

